



NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÈME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

## Contexte Covid-19 - Règles du maintien d'activité – complément au PPSPS

Document élaboré conjointement par l'entreprise et la Commission Santé Sécurité et  
Condition de Travail

**Version du 11/09/2020**

*Ces dispositions sont susceptibles d'être amendées en fonction des recommandations des différents organismes de prévention et/ou de l'évolution de l'épidémie. Ce document est basé sur le guide proposé par l'OPPBTP.*

**On rappelle qu'une cellule de crise** a été mise en place pour tous les centres réunissant : Matthieu Ridoret, Frédéric Bernard et Jean-Luc Audebert. Elle se réunit régulièrement pour faire le point de la situation et se rapproche des Responsables de centre et des CSE en fonction des besoins.

*Notre priorité est de veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs et celles de leur entourage. Ce document est un complément des mesures sanitaires édictées par les pouvoirs publics. Notre D.U. est mis à jour avec ces préconisations.*

**De ce fait, nous rappelons qu'avant tout autre chose, les règles barrières suivantes sont indispensables à respecter, car sont les mesures les plus efficaces pour lutter contre la propagation du virus :**

- 1- Lavez-vous les mains régulièrement avec une solution hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon.**
- 2- Saluez-vous à distance, sans vous serrez la main ni vous faire la bise**
- 3- Evitez de vous toucher le visage**
- 4- Toussez ou éternuez dans votre coude et utilisez des mouchoirs à usage unique**
- 5- Respectez les règles de distanciation sociale en toutes circonstances (1 mètre au moins)**

### **AUTRES POINTS INTRODUCTIFS**

- Seuls les masques transmis par l'entreprise et les masques à usage unique sont autorisés au sein de l'entreprise.
- Le masque doit être correctement porté et recouvrir la bouche et le nez.
- On recommande aux salariés qui sont à risque élevé selon le Haut Comité de Santé Publique de contacter leur médecin traitant et/ou leur médecin du travail.
- Porter une attention particulière aux salariés âgés.

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÈME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS

[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

### Les personnes pouvant être considérées comme vulnérables sont celles répondant à l'un des critères suivants :

1. Être âgé de 65 ans et plus ;
2. Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
3. Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
4. Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho-pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
5. Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
6. Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
7. Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kg/m<sup>2</sup>) ;
8. Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
  - médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
  - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm<sup>3</sup> ;
  - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules-souches hématopoïétiques ;
  - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
9. Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
10. Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
11. Être au troisième trimestre de la grossesse ;

### DEFINITION DE LA DISTANCIATION D'UN METRE

La règle de distanciation sociale de plus d'un mètre entre chaque individu est essentielle.

La distance à prendre en compte est de 1 m de tête à tête comme le rappelle le schéma ci-dessous de l'OPPBTB.



## Assurer la distance d'un mètre entre les personnes.

En cas d'impossibilité de respecter la règle de distanciation sociale d'1 mètre, le port des lunettes de protection est obligatoire en plus du port du masque.



NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

## REFERENT COVID-19

Le référent covid-19 de l'entreprise est Matthieu Ridoret.

Le référent covid-19 du chantier pour l'entreprise est le Responsable du Centre.

## CAS D'UN SALARIE VIVANT DANS LA MEME HABITATION QU'UN PERSONNE MALADE DU COVID-19 :

Si un salarié vit dans la même habitation (même foyer) qu'une personne malade du Covid-19, il doit obligatoirement et immédiatement :

- contacter les services de l'ARS et respecter les consignes de prévention,
- s'isoler et prévenir immédiatement son référent ; ce dernier contactant le responsable des Ressources Humaines ou la Direction Générale.

## AVANT L'ARRIVEE SUR LE LIEU DE TRAVAIL :

- Vous devez vérifier par rapport au questionnaire ci-dessous que vous ne présentez pas les symptômes de la maladie.

On note que l'entreprise s'interdit tout enregistrement, sous une forme ou une autre, de ces questionnaires. Ce questionnaire est un outil d'auto-évaluation uniquement.

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

## Questionnaire de vérification de la santé du salarié

- Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs) ?**  Oui  Non
- Avez-vous des courbatures ?**  Oui  Non
- Depuis ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?**  Oui  Non
- Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ?**  Oui  Non
- Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge ?**  Oui  Non
- Ces dernières 24 heures, avez-vous eu de la diarrhée ?**  Oui  Non  
Avec au moins 3 selles molles.
- Ces derniers jours, ressentez-vous une fatigue inhabituelle ?**  Oui  Non
- Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle **INHABITUEL** lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?**  Oui  Non

La présence d'un ou surtout de plusieurs de ces symptômes constitue une alerte. Le salarié doit regagner son domicile et contacter par téléphone son médecin traitant ou appeler le numéro de permanence de soins de sa région. Lui rappeler qu'il peut bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement, recommander d'appeler le Samu-Centre 15. (Appliquer les consignes de la fiche Covid-19 « Que faire en présence d'une personne malade ? »).

## [BUREAUX, MAGASINS, ETABLISSEMENT DE L'ENTREPRISE]

- **Port du masque** : le port du masque est obligatoire et en permanence sans exception.
- Les poignées de portes et les photocopieurs seront désinfectés une fois par jour par une personne désignée sur site, tout comme les parties communes.
- Il vous est demandé de nettoyer d'éventuels objets personnels type tasse ou gourde avant de recommencer à les utiliser, et de les conserver avec vous.
- Il est recommandé de limiter au maximum les déplacements.
- Tous les postes de travail doivent respecter les règles de distanciation sociale.
- Toute file d'attente (entrées et sorties de site, badgeage, etc.) s'effectue en respectant les règles de distanciations sociales (1 mètre minimum)

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

- Il est recommandé de limiter au maximum le contact avec les outils de travail communs. Il est recommandé de se désinfecter les mains après chaque utilisation.
- L'accès au poste de travail doit se faire en minimisant l'usage des mains et donc en privilégiant les itinéraires qui le permettent.  
**Il est recommandé, dans la mesure du possible de laisser les portes ouvertes, de les caler et au besoin, d'utiliser le coude pour les ouvrir.** En cas d'impossibilité, le lavage des mains est obligatoire.
- Il est recommandé d'aérer 3 fois par jour (15 minutes par aération) les salles.
- A chaque utilisation des WC, il est obligatoire de désinfecter les poignées de porte avant et après utilisation avec une lingette ou avec de l'essuie-tout et la javel.
- Les rassemblements dans les espaces habituels de convivialité rouvrent selon les préconisations suivantes :
  - L'utilisation du réfectoire est autorisée, mais il est impératif de respecter les règles de distanciation sociale, ainsi que le nombre maximum de présence affiché à l'entrée de la salle
  - L'usage du micro-onde, du réfrigérateur, des machines à café ainsi que des fontaines à eau sont autorisés à la condition que chaque utilisateur : se lave les mains avant chaque utilisation, désinfecte les surfaces touchées avant et après utilisation ; en plus pour les fontaines à eau : le verre ou la bouteille ne touche pas le point de contact de sortie d'eau.
  - Il est interdit de rester sédentaire dans l'espace « machine à café »
  - L'utilisation des douches de l'entreprise est autorisée.

*Nota concernant la climatisation : il est essentiel de la laisser en fonctionnement pour aérer les pièces (recommandation des instances sanitaires).*

## [VEHICULES]

- Chaque personne porte obligatoirement un masque lorsque le véhicule est partagé
- Dans le cas où plusieurs personnes doivent prendre le même véhicule, il est impératif de se positionner le plus loin possible l'un de l'autre, en plus des gestes barrières habituels et du port du masque par tous.
- Avant et après l'utilisation du véhicule, il est impératif de se nettoyer les mains,
- Il est fortement conseillé de rouler les fenêtres entre-ouvertes, afin de ventiler l'habitacle au maximum.

## [ISOLATION DES COMBLES (chez le client)]

- **Port du masque** : le port du masque est obligatoire en permanence sur les chantiers sans exception et pour tous les salariés (projeteurs, véthèiste, responsable de centre).

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

- Il vous est demandé de nettoyer d'éventuels objets personnels type tasses ou gourdes avant de recommencer à les utiliser, et de les conserver avec vous.  
En tout état de cause, nous vous demandons d'amener, dans la mesure du possible, le nécessaire pour vous désaltérer et vous sustenter afin de limiter les risques de contagion.  
*Nota : il est demandé aux équipes de ne pas accepter de café ou autres boissons de la part du client/prospect*
- Il est recommandé de limiter au maximum le contact avec les outils de travail commun ou de se prêter du matériel. En cas d'utilisation, il est recommandé de se désinfecter les mains.
- Avant chaque intervention (lors de la planification et à l'arrivée sur les lieux) : il est demandé au client de préciser s'il est malade du COVID-19, ou s'il est à risque élevé selon le Haut Comité de Santé Publique. En cas de réponse positive, le rendez-vous est à annuler
- Il est indispensable de respecter les règles de distanciation sociale préconisées, notamment vis-à-vis des clients en éloignant les occupants de la zone d'intervention ; leur demander de porter un masque le cas échéant :
  - pour ne pas vexer l'occupant, la planificatrice le précisera lors de l'appel téléphonique en lui demandant de ne jamais se trouver dans la même pièce que les équipes et de garder une distance une fois la porte d'entrée ouverte.
  - Le compagnon entrant chez le client devra enfiler sa combinaison intégrale avant de rentrer chez le client.
  - Le compagnon qui reste dans le camion ne va pas voir le client et ne rentre donc pas chez lui, sauf pour amener le tuyau (si passage par la trappe). De ce fait, il s'habille avec sa combinaison intégrale pour le faire avant de rentrer chez le client.
- Ne pas toucher les poignées de portes des clients avec les mains et si besoin de demander au client d'actionner la poignée à sa place.
- Il est interdit de prêter un stylo à la fin du chantier (pour la signature des documents de fin de chantier), le Cp demande au client que ce dernier prenne son propre stylo.
- Les déchets susceptibles d'être contaminés (gants, lingettes/essuie-tout utilisés, combinaisons utilisées) doivent être jetés dans un sac poubelle et fermé par une ficelle ou du scotch.
- Pour les tâches de travaux qui ne peuvent être faites qu'à 2 personnes (ou plus) et pour lesquelles la distanciation sociale de plus d'un mètre ne peut pas être respectée : il est obligatoire que chaque personne porte son masque et des lunettes de protection.
- Il est recommandé de privilégier la gamelle et le thermos individuel apportés par chaque compagnon pour le repas du midi afin d'éviter les salles de restauration.

## [MENUISERIE (chez le client)]

- **Port du masque** : le port du masque est obligatoire en permanence sur les chantiers sans exception et pour tous les salariés (compagnons, commercial, responsable de centre).
- Il vous est demandé de nettoyer d'éventuels objets personnels type tasses ou gourdes avant de recommencer à les utiliser, et de les conserver avec vous et de ne pas prêter son matériel.  
En tout état de cause, nous vous demandons d'amener, dans la mesure du possible, le nécessaire pour vous désaltérer et vous sustenter afin de limiter les risques de contagion.  
*Nota : il est demandé aux équipes de ne pas accepter de café ou autres boissons de la part du client/prospect*
- L'utilisation de gants (manut et vitrage) ne doit pas dispenser de se laver régulièrement les mains.
- Il est recommandé de limiter au maximum le contact avec les outils de travail commun ou de se prêter du matériel. En cas d'utilisation, il est recommandé de se désinfecter les mains.
- Il est demandé d'arriver et de quitter les chantiers en portant sur soi ses vêtements de travail.
- Avant chaque intervention (lors de la planification et à l'arrivée sur les lieux) : il est demandé au client/locataire de préciser s'il est malade du COVID-19, ou s'il est à risque élevé selon le Haut Comité de Santé Publique. En cas de réponse positive, le rendez-vous est à annuler.
- Il est indispensable de respecter les règles de distanciation sociale préconisées, notamment vis-à-vis des clients en éloignant les occupants de la zone d'intervention ; leur demander de porter un masque le cas échéant :
  - pour ne pas vexer l'occupant, la personne qui planifie (Aco ou CC si Pri, et le Cp ou Aco si MBC) le précisera lors de l'appel téléphonique en lui demandant de ne jamais se trouver dans la même pièce lors des interventions nécessitant plusieurs minutes, et de garder une distance une fois la porte d'entrée ouverte.
  - Pour les interventions de pose et les prises de côte : il est demandé aux poseurs/RFM de préciser à l'occupant de ne pas se trouver dans la même pièce lors de l'intervention de prise de côte.
  - Pour les rendez-vous commerciaux qui nécessitent un temps d'échange verbal, on demande de préciser au prospect/client de se mettre à plusieurs mètres de distance.

*Nota : le mail de planification de FMS informe également de toutes ces dispositions.*

- Il est interdit de prêter un stylo à la fin du chantier (pour la signature des documents de fin de chantier ou les devis). le Cp/CC demande au client que ce dernier prenne son propre stylo.



NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

- Nous vous recommandons de ne pas toucher les poignées de portes des clients et si besoin de demander au client d'actionner la poignée à sa place. Après chaque utilisation d'une poignée, il est indispensable de se nettoyer les mains.
- Il est demandé au moment de la prise de mesure, de laisser le client ouvrir les portes et les fenêtres pour mesurer celle-ci.
- Tous les consommables susceptibles d'être contaminés (gants, lingettes/essuie-tout utilisés, combinaisons utilisées) doivent être emportés dans un sac fermé en fin de journée et mis en benne DIB.
- Pour les tâches de travaux qui ne peuvent être faites qu'à 2 personnes (ou plus) et pour lesquelles la distanciation sociale de plus d'un mètre ne peut pas être respectée : il est obligatoire que chaque personne porte son masque et des lunettes de protection.
- Il est recommandé de privilégier la gamelle et le thermos individuel apportés par chaque compagnon pour le repas du midi afin d'éviter les salles de restauration.

### **[Autres points]**

Tous les nouveaux salariés reçoivent une formation de sensibilisation, et recevront l'ensemble des produits nécessaires. Une attestation de formation et de remise des produits sera signé par les salariés.



NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

## ANNEXES :

### Port du masque en tissu : notice d'utilisation et d'entretien :



Masque barrière porté

### MISE EN PLACE

1. Il est conseillé de l'utiliser sur une peau nue, rasée, sans la présence de cheveux.
2. Avant toute utilisation, le porteur doit se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique.
3. Placer le masque sur le visage de manière à couvrir le nez et la bouche
4. passer les élastiques vers l'extérieur, de part et d'autre des oreilles.
5. Abaisser le bas du masque sous le menton et veillez à ce qu'il le couvre.
6. Pour vérifier si le masque est correctement installé, contrôler l'étanchéité et la gêne respiratoire.

**Une fois le masque installé, ne plus le toucher avec les mains.**

**Chaque fois que le porteur touche le masque ou le retire, il doit laver ses mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique.**

### ENTRETIEN

1. Il est recommandé de laver le masque avant sa première utilisation et de ne pas toucher la partie centrale du masque.
2. Il est préconisé d'utiliser le masque pour une durée d'utilisation maximale de 4 heures par jour, et **de**
3. **le laver entre chaque utilisation.**
4. Lavable en machine à une température de **lavage de 60°, programme coton**, pour un cycle de lavage (mouillage, lavage, rinçage) **de minimum 30 minutes.**
5. Repassage doux, blanchiment et séchage au tambour interdit.
6. L'utilisation d'un adoucissant et le port d'un masque mouillé sont à proscrire.

*Le porteur du masque doit vérifier la non-toxicité des produits utilisés afin de ne pas dégrader le masque ou d'inhaler des résidus toxiques.*

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS

[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

## Port des gants jetables : notice d'utilisation :

**► Pourquoi porter des gants ?**

Pour se protéger contre des produits chimiques dangereux.  
Pour se protéger contre des agents biologiques dangereux.

**► À ne pas oublier**

- Réserver les gants à usage unique aux tâches minutieuses.
- Ne pas utiliser de gants à usage unique si les mains plongent dans un liquide. Utiliser des gants épais à longue manchette.
- Enfiler les gants sur des mains propres et sèches.
- Éviter les bijoux et les ongles longs.
- Vérifier le bon état des gants avant de les enfiler.
- Retirer les gants en cas de contact avec le produit ou s'ils sont abîmés. Les jeter puis se laver les mains.



1. Placer le gant au niveau du poignet. Éviter de toucher les doigts.



2. Retirer le gant.



3. La garder au-dessus de la main propre sur la table.



4. Obtenir une prise à l'intérieur du deuxième gant. Éviter de toucher l'extérieur du gant.



5. Retirer le deuxième gant.



6. Laisser les gants dans le jeter. Se laver les mains.



NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

## Attestation de formation des préconisations du CHSCT pour la reprise de l'activité

Je soussigné .....

Avoir reçu le .....

Une sensibilisation sur les préconisations à appliquer dans le contexte du COVID-19 par l'entreprise. Ces préconisations étant des bonnes pratiques indispensables à appliquer qui ont été validées par la commission hygiène et sécurité du CSE et intégrées au DU.

Le formateur :

Le salarié :

## Attestation de remise des EPI nécessaires au respect des préconisations du CHSCT

Je soussigné .....

Avoir reçu le .....

L'ensemble des produits permettant de respecter les bonnes pratiques de sécurité des préconisations du CHSCT pour la reprise d'activité COVID-19 ; à savoir :

- Gel dans un contenant individuel (le centre ayant des bidons de recharge)
- 4 masques en tissus
- Eau de javel à diluer et pulvérisateur et essuie-tout
- gants jetables et lunette de protection

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

## Homologation des masques en tissu :



MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ARMEMENT

DIRECTION TECHNIQUE

Rapport	Titre	Rapport d'essais																		
	Référence	RP/20-2028/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1																		
Prestation	Intitulé	COVID-19 masques																		
	Référence	2000305																		
	Destinataire	REAL STAMM-Royal Mer																		
<p><b>DGA MAÎTRISE NRBC</b> LE BOUCHET 5, RUE LAVOISIER 91710 VERT LE PETIT</p> <p>téléphone : (33) 1 69 90 82 00 télécopie : (33) 1 64 93 52 66</p> <p><b>Classification :</b></p> <table border="1"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Non protégé</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Diffusion Restreinte</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Confidentiel Industrie</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Confidentiel Technologie</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Confidentiel Défense</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Secret Défense</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Spécial France</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>NATO</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>UEO (WEU)</td> </tr> </table>			<input checked="" type="checkbox"/>	Non protégé	<input type="checkbox"/>	Diffusion Restreinte	<input type="checkbox"/>	Confidentiel Industrie	<input type="checkbox"/>	Confidentiel Technologie	<input type="checkbox"/>	Confidentiel Défense	<input type="checkbox"/>	Secret Défense	<input type="checkbox"/>	Spécial France	<input type="checkbox"/>	NATO	<input type="checkbox"/>	UEO (WEU)
<input checked="" type="checkbox"/>	Non protégé																			
<input type="checkbox"/>	Diffusion Restreinte																			
<input type="checkbox"/>	Confidentiel Industrie																			
<input type="checkbox"/>	Confidentiel Technologie																			
<input type="checkbox"/>	Confidentiel Défense																			
<input type="checkbox"/>	Secret Défense																			
<input type="checkbox"/>	Spécial France																			
<input type="checkbox"/>	NATO																			
<input type="checkbox"/>	UEO (WEU)																			
<p>Essais réalisés dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, sous pilotage de la Direction générale des entreprises.</p> <p>Pour tout complément d'information relatif au présent rapport d'essais, contacter  <a href="mailto:dga.Masques-Contact.fct@intradef.gouv.fr">dga.Masques-Contact.fct@intradef.gouv.fr</a></p>																				
Remarques	Sans objet																			
Composition du rapport	4 pages, dont 1 annexe																			
<p>Les essais sont réalisés en application de la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires.</p> <p>Selon les termes de cette note, ils devront être complétés par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel. Le masque ne doit pas avoir de couture sagittale (verticale nez bouche).</p> <p><b>Avertissement :</b> les résultats ne permettent pas une certification ou homologation selon les normes NF EN 149, NF EN 14683, ni selon toute autre norme ou règlement.</p>																				
Indexation		Original signé :																		
COVID-19		Ingénieur général de l'armement																		
Masque catégorie 1		Raymond Levet																		
Masque catégorie 2		Directeur de DGA Maîtrise NRBC																		
		Date : 31 mars 2020.																		

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

RP/20-2028/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1

## 1. ECHANTILLONS TRANSMIS

<b>Fournisseur</b>	Real Stamm-Royal Mer
<b>Date de réception des échantillons</b>	26/03/2020
<b>Observations à réception</b>	Sans objet
<b>Référence interne</b>	MED-1164

<b>Référence fournisseur</b>	Masque en maille
<b>Référence fiche produit</b>	
<b>Description des échantillons livrés</b>	Masque blanc en maille avec attaches élastique fins

## 2. ESSAIS REALISES

Les essais ont été réalisés selon les principes présentés en annexe et conformément au protocole d'essais décrit dans le document DGA du 25 mars 2020.

## 3. RESULTATS

### 3.1. Matériau

Cas d'usage		Protection du porteur (1) (si matériau asymétrique)	Rétention des projections (2)
Caractéristiques		Mesure	Mesure
Perméabilité à l'air (en L.m <sup>2</sup> .s <sup>-1</sup> )	à dépression 100 Pa	non mesuré	209
	à dépression 40 Pa	non mesuré	non mesuré
Efficacité de protection aux aérosols (en %)	Particules 3 µm	non mesuré	93
	Particules 1 µm	non mesuré	80
	Particules fines 0,2 µm	non mesuré	non mesuré

(1) Usage protection du porteur : flux mesuré de l'extérieur vers l'intérieur, à l'inspiration

(2) Usage rétention des projections : flux mesuré de l'intérieur vers l'extérieur, à l'expiration

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

RP/20-2028/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1

### 3.2. Masque

Caractéristiques visuelles sur fausse tête (photos)



## 4. CONCLUSIONS

Conformément à la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires, le matériau en maille du masque de la société Real Stamm-Royal Mer présente une perméabilité à l'air ainsi que des performances en efficacité de protection compatibles avec un usage de type masque de catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public).

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que :

*« La mesure de la respirabilité doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel. Le masque ne doit pas avoir de couture sagittale (verticale nez bouche). »*

Recommandation sur le design : le masque présente des ouvertures au-dessus du nez, une barrette métallique pourrait être ajoutée.

NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - MAINTENANCE

LA ROCHELLE, SAINTES, ROCHEFORT, NIORT, TOURS, ORLÉANS, MEAUX, EYSINES, ANGOULÊME, NANTES, LE MANS, LIMOGES, POITIERS  
[www.france-menuisiers.fr](http://www.france-menuisiers.fr) - [service-qualite@france-menuisiers.fr](mailto:service-qualite@france-menuisiers.fr)

RP/20-2028/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1

## Annexe descriptive des essais

### Perméabilité à l'air

La respirabilité du matériau est analysée à l'aide d'un perméabilimètre.

L'échantillon a une surface de 20 cm<sup>2</sup>.

Le débit surfacique d'air (litres m<sup>-2</sup>.s<sup>-1</sup>) traversant le matériau est mesuré à une dépression fixée (à 100 Pa ou autre valeur).

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages sanitaires impose un débit minimal de 96 L.m<sup>-2</sup>.s<sup>-1</sup>.

La mesure de la respirabilité ci-dessus doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel.

### Efficacité de filtration

Le masque ou le matériau est découpé à l'emporte-pièce pour réaliser un disque de 48 mm de diamètre. L'échantillon est placé dans une veine contenant un aérosol de poudre de Holi polydisperse. Les concentrations en aérosol dans la veine et dans le flux ayant traversé l'échantillon dans le sens intérieur vers extérieur sont mesurées. Le résultat annoncé est le pourcentage de particules de diamètres 3 µm et 1 µm arrêtées par le matériau.

$$E = 1 - \frac{C_{\text{aval}}}{C_{\text{amont}}}$$

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires impose une efficacité de filtration (protection) de :

- Catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public)  
Efficacité > 90%
- Catégorie 2 (masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques)  
Efficacité > 70%

## Questionnaire de vérification de la santé du salarié :

# PRÉVENTIONBTP

COVID-19

Assistance technique en ligne

## FICHE CONSEILS

### Questionnaire de vérification de la santé du salarié

- Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces derniers jours (frissons, sueurs) ?**  Oui  Non
- Avez-vous des courbatures ?**  Oui  Non
- Depuis ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?**  Oui  Non
- Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ?**  Oui  Non
- Ces derniers jours, avez-vous eu mal à la gorge ?**  Oui  Non
- Ces dernières 24 heures, avez-vous eu de la diarrhée ?**  Oui  Non  
Avec au moins 3 selles molles.
- Ces derniers jours, ressentez-vous une fatigue inhabituelle ?**  Oui  Non
- Dans les dernières 24 heures, avez-vous noté un manque de souffle INHABITUEL lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?**  Oui  Non

La présence d'un ou surtout de plusieurs de ces symptômes constitue une alerte. Le salarié doit regagner son domicile et contacter par téléphone son médecin traitant ou appeler le numéro de permanence de soins de sa région. Lui rappeler qu'il peut bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement, recommander d'appeler le Samu-Centre 15. (Appliquer les consignes de la fiche Covid-19 « Que faire en présence d'une personne malade ? »).